



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

ARRÊTÉ n° 2020-156 du 27 octobre 2020

Fixant la liste des candidats admis aux examens professionnels de la spécialité « administrative » du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la Fonction publique des communes

Le Président du Centre de Gestion et de Formation de Polynésie française

- Vu** l'ordonnance n° 2005-10 du 04 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, ensemble la loi n°2011-664 du 15 juin 2011 actualisant l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- Vu** l'arrêté n° 1773 DIRAJ/BAJC du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels prévus aux articles 15, 16 et 17 de l'arrêté n°1116/DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- Vu** la délibération CGF n° 02-2020 approuvant l'ouverture au titre de l'année 2020 des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « conception et encadrement » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-004 du 06 février 2020 portant ouverture des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « conception et encadrement » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-67 du 30 mars 2020 portant report des épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « conception et encadrement » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-078 du 27 mai 2020 modifiant l'arrêté n°2020-004 du 06 février 2020 portant ouverture des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « conception et encadrement » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-113 du 08 juillet 2020 portant nomination des membres du jury des examens professionnels ouverts au titre de l'année 2020 pour l'accès aux grades de conseiller, de conseiller qualifié et de conseiller principal de la spécialité administrative du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la Fonction publique des communes ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-140 du 07 septembre 2020 portant modification de la composition des membres du jury des examens professionnels ouverts au titre de l'année 2020 pour l'accès aux grades de conseiller, de conseiller qualifié et de conseiller principal du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la spécialité administrative de la fonction publique des communes ;

- Vu** l'arrêté n° 2020-117 du 15 juillet 2020 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admissibilité des examens professionnels pour la spécialité « administrative » dans le cadre d'emplois « conception et encadrement » de la Fonction publique des communes ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-146 du 25 septembre 2020 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves orales d'admission des examens professionnels pour la spécialité « administrative » dans le cadre d'emplois « conception et encadrement » de la Fonction publique des communes ;
- Vu** le règlement général des concours et des examens professionnels de la fonction publique communale adopté par le Conseil d'Administration de Centre de Gestion et de Formation le 06 février 2020 ;

Considérant que les épreuves orales d'admission des examens professionnels relevant du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la spécialité administrative se sont déroulées les mercredi 21 et jeudi 22 octobre 2020 à Tahiti ;

Considérant le procès-verbal du jury d'admission en date du 27 octobre 2020 déclarant la liste des candidats admis aux examens professionnels de la spécialité « administrative » du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la fonction publique communale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les candidats dont les noms figurent sur la liste jointe à l'annexe I sont admis aux examens professionnels de la spécialité « administrative » dans le cadre d'emplois « conception et encadrement » de la fonction publique communale au titre de l'année 2020.

Article 2 :

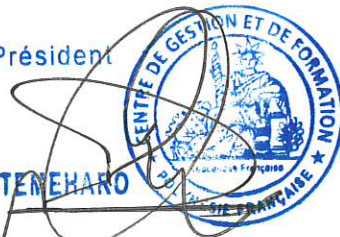
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

Article 3 :

Le Président du Centre de Gestion et de Formation est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les communes de la Polynésie française, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs.

Fait à Papeete,
Le 27 OCT. 2020

Le Président
René TENEHARO



ANNEXE I

CADRE D'EMPLOIS « CONCEPTION ET ENCADREMENT » - (catégorie A)

Accès au grade de conseiller qualifié, par avancement de grade

(02 candidates)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Autres prénoms
P5785691	FREBAULT-MAAU	Titaina	
P4055774	TETUANUI Reva	Reva	Brigitte, Marie

Accès au grade de conseiller principal, par avancement de grade

(02 candidats)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Autres prénoms
P1142438	DAUPHIN épouse LEHARTEL	Tamara	Maria
P4598537	MAZAT	Olivier	Roger, Henri